

## **Règlement du Jeu « Disney Wish »**

### **Article 1 : Organisateur et Partenaire**

La société **KING JOUET** (ci-après dénommée « **L'Organisateur** »), Société par Actions Simplifiée au capital de 16.600.000 Euros, et dont le siège social est situé à Voiron (38500) - ZA des Blanchisseries - BP 189 et immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 347 926 719, organise **du 15/11/2023 au 05/12/2023**, un Jeu sans obligation d'achat « Disney Wish », en partenariat avec Disney (ci-après dénommé « **Le Jeu** »).

### **Article 2 : Modalités du Jeu**

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est basé sur un principe de tirage au sort.

#### **Modalités du Jeu :**

Pour participer, il suffit de :

#### **En magasin, du 15 novembre au 5 décembre 2023 :**

Remplir lisiblement un bulletin de participation mis à disposition dans les magasins KING JOUET participants au Jeu et le déposer dans l'urne prévue à cet effet précisant le vœu souhaité- parmi les 4 vœux proposés.

#### **Sur les supports digitaux, du 15 novembre au 5 décembre 2023 :**

Compléter vos données personnelles et le vœu souhaité sur le formulaire de participation disponible sur le site king-jouet.com : cliquer sur la page dédiée au Catalogue de NOEL sur laquelle se trouve un encart dédié au Jeu DISNEY WISH.

- La participation est limitée à une participation par personne et par foyer (même prénom, même nom, et même adresse e-mail).
- La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent Règlement dans son intégralité.

### **Article 3 : Période de validité du Jeu concours**

Le Jeu se déroule **du 15/11/2023 au 05/12/2023** dans les magasins et du 15/11 au 05/12/2023 sur les supports digitaux, date et heures de connexion de France Métropolitaine faisant foi

### **Article 4 : Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'Organisateur et du Partenaire, ainsi que leurs sous-traitants et sociétés affiliées.

L'Organisateur se réserve le droit d'éliminer les inscriptions qui ne respecteraient pas le Règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

Toute inscription contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre Participant gagnant.

## Article 5 : Désignation des gagnants

Le gagnant du Jeu sera tiré au sort parmi les Participants le 13/12/2023.

Le tirage au sort permettra de désigner **un grand gagnant parmi tous les participants. En effet, chaque magasin tirera au sort un gagnant et un gagnant sera choisi parmi toutes les personnes ayant participé via le formulaire en ligne. Puis, parmi toutes les personnes tirées au sort en magasin ainsi que la personne tirée au sort via le formulaire, un dernier tirage au sort sera réalisé afin de désigner un unique gagnant.**

Le gagnant aura un délai de 7 jours après annonce des résultats en commentaire sous le post du jeu pour se présenter en message privé. Ce délai expiré, un nouveau tirage au sort sera effectué pour désigner un autre gagnant.

## Article 6 : Lots

1 vœu à gagner parmi ces 4 vœux :

### COUPON « VŒU 1 : VOLER » : 3 000€ HT / DOTATION POUR 2 ADULTES ET 2 ENFANTS

#### VOTRE COUPON COMPREND

- Les frais de transport remboursés à hauteur de 150€ sur justificatifs (essence, péage, SNCF...)
- 3 nuits dans un hôtel 3 étoiles (base 1 chambre quadruple ou 2 chambres doubles)
- Les petits déjeuners
- Un vol en montgolfière pour 4 personnes durant une heure – incluant ; le briefing sur les règles de sécurité et le déroulement du vol, l'observation de la préparation et du gonflage du ballon, le vol accompagné d'un pilote professionnel

#### VOTRE COUPON NE COMPREND PAS

- L'assurance annulation
- Les boissons et repas
- Les frais de transport hors forfait

#### BASE MINIMALE

Un séjour dans les airs pour 2 adultes et 2 enfants

#### PÉRIODE

Dotation valable 1 an à partir de la date d'envoi des coupons aux gagnants

Réservation 4 mois avant la date choisie

Hors période de fêtes de fin d'année (sous réserve de disponibilités au moment de la réservation)

#### DATE DE VALIDITÉ

15 juin 2023

#### CONDITIONS DE PAIEMENT

100 % à la commande

**COUPON « VOEU 2 : DEVENIR UNE STAR » :**  
3 000€ HT / DOTATION POUR 2 ADULTES ET 2 ENFANTS -12 ANS

**VOTRE COUPON COMPREND**

- Les frais de transport remboursés à hauteur de 200€ sur justificatifs (essence, péage, SNCF...)
- 4 nuits dans un hôtel 4 étoiles (base chambre quadruple ou 2 chambres doubles) à Paris
- Les petits déjeuners
- L'enregistrement d'un titre musical Disney en studio de production professionnel pour 2 enfants de 7 à 15 ans - incluant l'accueil (parents + enfants), la découverte de l'ambiance d'un studio professionnel, le coaching vocal par un coach, la répétition de la chanson, l'enregistrement de la chanson, le mixage et les arrangements par l'équipe pour la réalisation du titre et remise de la chanson sur place (clé USB) ou par mail quelques jours plus tard

**VOTRE COUPON NE COMPREND PAS**

- L'assurance annulation
- Les boissons et repas
- Les frais de transport hors forfait

**BASE MINIMALE**

Un séjour à Paris pour 2 adultes et 2 enfants

**PÉRIODE**

Dotation valable 1 an à partir de la date d'envoi des coupons aux gagnants

Réservation 4 mois avant la date choisie

Hors période de fêtes de fin d'année (sous réserve de disponibilités au moment de la réservation)

**DATE DE VALIDITÉ**

15 juin 2023

**CONDITIONS DE PAIEMENT**

100 % à la commande

**COUPON « VOEU 3 : DEVENIR UNE PRINCESSE OU UN PRINCE » :**  
3 000€ HT / DOTATION POUR 2 ADULTES ET 2 ENFANTS -12 ANS

**VOTRE COUPON COMPREND**

- Les frais de transport remboursés à hauteur de 150€ sur justificatifs (essence, péage, SNCF...)
- 3 nuits dans un château rose 4 étoiles (base 2 chambres doubles)
- Les petits déjeuners
- Une séance shooting photo avec un photographe professionnel pour la réalisation de photos de princesses et princes - incluant :
  - L'envoi de costumes à l'hôtel
  - L'intervention d'un photographe professionnel

**Destination : Proche d'Agen**

**VOTRE COUPON NE COMPREND PAS**

- L'assurance annulation
- Les boissons et repas
- Les frais de transport hors forfait

**BASE MINIMALE**

Un séjour royal pour 2 adultes et 2 enfants

**PÉRIODE**

Dotation valable 1 an à partir de la date d'envoi des coupons aux gagnants

Réservation 4 mois avant la date choisie

Hors période de fêtes de fin d'année (sous réserve de disponibilités au moment de la réservation)

**DATE DE VALIDITÉ**

15 juin 2023

**CONDITIONS DE PAIEMENT**

100 % à la commande

**COUPON « VŒU 4 : NAGER AVEC LES DAUPHINS » :**  
3 000€ HT / DOTATION POUR 2 ADULTES ET 2 ENFANTS

**VOTRE COUPON COMPREND**

- Les vols A/R au départ de Paris et à destination de Madère
- Les taxes aériennes
- Les bagages cabine
- 4 nuits dans un hôtel 3 étoiles (base 1 chambre quadruple ou 2 chambres doubles) à Madère
- Les petits déjeuners
- Une excursion à la découverte des dauphins – incluant : la possibilité de nager avec les dauphins dans leur habitat naturel, le matériel de snorkeling, l'accompagnement par un guide professionnel

**VOTRE COUPON NE COMPREND PAS**

- L'assurance annulation
- Les boissons et repas
- Les transferts

**BASE MINIMALE**

Un séjour à Madère pour 2 adultes et 2 enfants

**PÉRIODE**

Dotations valable 1 an à partir de la date d'envoi des coupons aux gagnants

Réservation 4 mois avant la date choisie

Hors période de fêtes de fin d'année (sous réserve de disponibilités au moment de la réservation)

**DATE DE VALIDITÉ**

15 juin 2023

**CONDITIONS DE PAIEMENT**

100 % à la commande

**Description du lot : 1 vœu à choisir parmi ces 4 précédents vœux**

**Valeur unitaire du lot TTC : 3000 € HT**

**1 lot à gagner, soit une valeur totale de 3 000 euros HT.**

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre leur valeur en espèces, ni remplacée par un autre lot à la demande du gagnant.

Les dotations qui ne pourront pas être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur et/ou du Partenaire seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne pourront être réattribuées.

## **Article 7 : Autorisations - Données personnelles**

Les coordonnées des Participants sont recueillies et traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse postale de l'Organisateur :

King Jouet – Jeu « Disney Wish » - Z.I des Blanchisseries - BP 189 - 38505 VOIRON Cedex  
Ou par courriel à l'adresse suivante : [service-clients@king-jouet.fr](mailto:service-clients@king-jouet.fr) ou [dpo@king-jouet.fr](mailto:dpo@king-jouet.fr).

Les informations collectées dans le cadre du présent Jeu par l'Organisateur auront pour seule finalité la gestion du Jeu, à satisfaire aux obligations légales ou règlementaires et à permettre également à l'Organisateur d'adresser aux Participants les informations nécessaires au bon déroulement du Jeu. Ces données ne seront aucunement recueillies à des fins commerciales. Elles ne seront pas conservées par l'Organisateur et/ou le Partenaire au-delà du délai nécessaire au traitement du Jeu.

## **Article 8 : Responsabilité – Règlement - Compétence juridictionnelle**

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les lots par des dotations d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

L'Organisateur rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via le Site.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

L'Organisateur se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des Dotations non prévues au présent Règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent Règlement.

L'Organisateur se réserve un délai de deux semaines à partir de la date du tirage au sort pour expédier les dotations.

## **Article 9 : Litiges**

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, à son déroulement et aux sélections devra être formulée par écrit à l'adresse postale suivante :

King Jouet – **Jeu « Disney Wish »** - Z.I des Blanchisseries - BP 189 - 38505 VOIRON Cedex

Ou par courriel à l'adresse suivante : [service-clients@king-jouet.fr](mailto:service-clients@king-jouet.fr)

## **Article 10 : Consultation du Règlement**

Un exemplaire du présent Règlement est consultable sur le blog King Jouet <https://blog.king-jouet.com> ainsi que sur le site King Jouet : <https://www.king-jouet.com/>. Le règlement pourra également être consulté en magasin sur demande.

Une copie du Règlement pourra être adressée par e-mail sur simple demande écrite adressée à l'Organisateur ([service-clients@king-jouet.fr](mailto:service-clients@king-jouet.fr)).